

# Check-list

## Établissement de nouveaux statuts d'une association sans but lucratif (ASBL) conformément au Code des sociétés et des associations (CSA)

### Partie I - L'association

nom \_\_\_\_\_

maintenir     modifier en \_\_\_\_\_

siège \_\_\_\_\_

maintenir     modifier en \_\_\_\_\_

numéro d'entreprise \_\_\_\_\_

• Durée pour laquelle l'ASBL a été constituée

durée indéterminée     maintenir  
 durée déterminée     modifier en \_\_\_\_\_

• L'exercice social débute le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj/mm) et prend fin le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj/mm)

maintenir     modifier en débute le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj/mm) et prend fin le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj/mm)

• But désintéressé (description des objectifs sociaux et/ou altruistes de l'ASBL)

le but désintéressé de l'ASBL est maintenu  
 le but désintéressé de l'ASBL est adapté comme suit

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

• Objet (description de toutes les activités que l'ASBL peut exercer)

l'objet de l'ASBL est maintenu  
 l'objet de l'ASBL est adapté comme suit

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

• Coordonnées officielles (pas obligatoires)

L'ASBL peut décider de mentionner une adresse électronique officielle et/ou un site internet officiel. Lorsque les membres de l'ASBL écrivent à l'adresse électronique officielle, ils peuvent partir du principe que l'ASBL a effectivement reçu leur message.

**Attention :** les coordonnées officielles sont publiées au Moniteur belge. Par conséquent, toute modification ou suppression de ces données doit elle aussi être communiquée.

- adresse électronique officielle \_\_\_\_\_
- site internet officiel \_\_\_\_\_

## Partie II - L'assemblée générale des membres

• Qui sont les membres **actuels** de l'ASBL ?

Complétez les données demandées pour chaque membre et fournissez-nous une copie à jour du registre des membres de l'ASBL.

Vous manquez d'espace dans le tableau ci-dessous ? Complétez le tableau à la dernière page.

données de chaque membre - personne physique		
prénom et nom	registre national ou numéro bis	élection de domicile au siège*
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

données de chaque membre - personne morale				
nom et forme juridique	numéro d'entreprise	élection de domicile au siège*	est représenté** à l'assemblée générale (adoption nouveaux statuts) par son (ses)	
			qualité représentant**	prénom et nom représentant**
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> gérant(s) <input type="radio"/> administrateur(s) <input type="radio"/> administrateur(s) délégué(s)	_____
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> gérant(s) <input type="radio"/> administrateur(s) <input type="radio"/> administrateur(s) délégué(s)	_____

\* Un membre peut élire domicile au siège de l'ASBL, où toutes significations et notifications peuvent lui être données relativement aux affaires de l'ASBL, s'il exerce une activité professionnelle à cette adresse. Si un membre élit domicile au siège de l'ASBL, son adresse (privée) n'est pas publiée au Moniteur belge.

\*\* Il s'agit de la ou des personnes qui peuvent valablement signer pour le membre.

Il ne s'agit donc pas du représentant permanent tel que mentionné dans le tableau de la partie IV.

• Combien de membres doit compter l'ASBL ?

L'ASBL doit être constituée d'au moins deux membres. Il peut s'agir tant de personnes physiques que de personnes morales.

- le nombre minimum légal de membres, à savoir deux
- \_\_\_\_\_ membres

• Conditions d'adhésion des membres

Donnez ci-dessous une description claire des conditions auxquelles les membres de l'ASBL doivent répondre

- les membres doivent souscrire aux valeurs de l'ASBL (de manière générale)
- autres

---

---

---

---

• Cotisation des membres

- la cotisation annuelle pour les membres s'élèvera à maximum \_\_\_\_\_ euros (choix standard)  
Cette cotisation n'est toutefois pas obligatoire. Vous pouvez prévoir dans les statuts qu'aucune cotisation ne doit être payée par les membres.
- les membres ne doivent aucune cotisation

• La date à laquelle l'assemblée générale annuelle se tiendra

- ne doit plus figurer dans les statuts (choix standard)
- doit à nouveau figurer dans les statuts

### Partie III - Membres adhérents

• Faut-il aussi prévoir la possibilité de membres adhérents ?

Outre les membres, l'ASBL peut également avoir des membres adhérents. Il s'agit des personnes qui adhèrent à l'association pour pouvoir participer aux activités organisées par cette dernière. Les membres adhérents n'ont aucun droit de vote à l'assemblée générale et leurs droits et obligations sont régis par les statuts de l'ASBL. La différence entre les deux types de membres réside principalement dans le droit de vote à l'assemblée générale.

- non (standard)     oui

• Si l'ASBL a des membres adhérents, donnez ci-dessous une description claire des conditions d'adhésion, des droits et des obligations.

Conditions d'adhésion des membres adhérents

- les membres adhérents doivent souscrire aux valeurs de l'ASBL (de manière générale)
- autres

---

---

Droits et obligations des membres adhérents

---

---

## Partie IV - Administration

- Comment l'organe d'administration sera-t-il **dorénavant** constitué ?

Remplissez les données demandées pour chaque administrateur.

Vous manquez d'espace dans le tableau ci-dessous ? Complétez le tableau à la dernière page.

données de chaque administrateur - personne physique			
prénom et nom	numéro de registre national ou numéro bis	mandat rémunéré ou non rémunéré	élection de domicile au siège*
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

données de chaque administrateur - personne morale					
prénom et nom	numéro d'entreprise	mandat rémunéré ou non rémunéré	élection de domicile au siège*	ayant comme représentant permanent	numéro de registre national ou numéro bis
				prénom et nom	
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	_____	_____
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	_____	_____
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	_____	_____

\* Un administrateur peut élire domicile au siège de l'ASBL, où toutes significations et notifications peuvent lui être données relativement aux affaires de l'ASBL, s'il exerce une activité professionnelle à cette adresse. Si un administrateur élit domicile au siège de l'ASBL, son adresse (privée) n'est pas publiée au Moniteur belge.

- L'administrateur/les administrateurs doi(ven)t-il(s) être membre(s) de l'ASBL ?

- oui, seuls des membres peuvent être nommés administrateurs  
 non, des tiers peuvent eux aussi être nommés administrateurs

- Le mandat d'administrateur est en principe

- rémunéré       non rémunéré      L'assemblée générale peut toutefois toujours décider de (ne pas) rémunérer un administrateur pour l'exercice de son mandat.

- Pouvoir de représentation externe

L'ASBL est valablement représentée à l'égard de tiers par

- deux administrateurs, qui agissent conjointement (standard)  
 chaque administrateur séparément

Liantis guichet d'entreprises asbl

Quai de Willebroeck 37, 1000 Bruxelles • n° BCE 0480.204.636, RPM Bruxelles • info@liantis.be • liantis.be

**Check-list - établissement de nouveaux statuts d'une association sans but lucratif (ASBL)**

• **Prise de décision de l'organe d'administration**

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents.

En cas de partage des voix

- la proposition est réputée rejetée (standard)
- le président ou l'administrateur qui préside l'assemblée a une voix prépondérante

• **Gestion journalière**

L'organe d'administration peut confier la gestion journalière de l'ASBL, ainsi que la représentation de l'ASBL en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes. S'il s'agit de plusieurs personnes, ces personnes agiront comme suit tant pour la gestion journalière interne que pour le pouvoir de représentation externe en ce qui concerne cette gestion

- seules
- conjointement
- en collègue

• **Répartition interne des tâches au sein de l'organe d'administration**

L'organe d'administration d'une ASBL peut désigner parmi ses membres un président, un secrétaire et/ou un trésorier. Seuls des administrateurs peuvent être désignés pour ces mandats.

Un président, secrétaire et/ou trésorier ou un autre responsable interne a-t-il actuellement été nommé ?

- oui, président \_\_\_\_\_ secrétaire \_\_\_\_\_ trésorier \_\_\_\_\_
- oui, autre (fonction) \_\_\_\_\_ nom \_\_\_\_\_
- non → souhaitez-vous prévoir une telle répartition des tâches ?
  - non
  - oui, président \_\_\_\_\_ secrétaire \_\_\_\_\_  
trésorier \_\_\_\_\_

## Partie V - Mentions spécifiques

Pour l'ajout de mentions spécifiques, un coût supplémentaire de 50 euros (hors TVA) par demi-heure est facturé.

Y a-t-il des mentions spécifiques que vous souhaitez ajouter ou reprendre des anciens statuts ?

- non
- oui, les points suivants devraient également être repris dans les statuts

---

---

---

---

---

## Suite du tableau - Partie II - L'assemblée générale des membres (p. 2)

données de chaque membre - personne physique		
prénom et nom	registre national ou numéro bis	élection de domicile au siège
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

## Suite du tableau - Partie IV - Administration (p. 4)

données de chaque administrateur - personne physique			
prénom et nom	numéro de registre national ou numéro bis	mandat rémunéré ou non rémunéré	élection de domicile au siège
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
_____	_____	<input type="radio"/> rémunéré <input type="radio"/> non rémunéré	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non